Ce document est écrit en FALC
FALC veut dire Facile A Lire et à Comprendre.
Le FALC aide à mieux comprendre les informations.

L’accès aux droits et l’accompagnement

Le CCAS est le Centre Communal d’Action Sociale.

Le CCAS aide :

- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées
- Les personnes sans logement

Rencontrer une assistante sociale

Une assistante sociale peut m’aider
quand j’ai des difficultés
dans ma vie de tous les jours.

Pour les personnes âgées

Je peux rencontrer
une assistante sociale si :

- J’habite à Versailles
- J’ai plus de 60 ans
- Je suis âgé et j’ai des difficultés à vivre seul à cause de mon âge.

L’assistante sociale peut m’aider à :

- Connaître mes droits
- Remplir mes papiers
- Continuer à vivre chez moi
- Trouver un nouveau lieu de vie.

Pour les personnes handicapées

Je peux rencontrer
une assistante sociale si :

- J’habite à Versailles
- J’ai moins de 62 ans
- J’ai des difficultés à vivre seul à cause de mon handicap.

L’assistante sociale peut m’aider à :

- Connaître mes droits
- Remplir mes papiers administratifs
- Continuer à vivre chez moi.

Pour les personnes sans logement

Je peux rencontrer
une assistante sociale si :

- Je n’ai pas de logement

L’assistante sociale peut m’aider à :

- Recevoir mon courrier au CCAS
- Connaître mes droits
- Demander des aides
- Chercher un logement.

À la police

Je peux aller voir une assistante sociale à la police :

- Si quelqu’un me fait du mal dans ma famille
- Si quelqu’un touche mes parties intimes sans mon accord
- Si quelqu’un me force à avoir une relation sexuelle
- Si quelqu’un me frappe
- Si quelqu’un me menace.

Aide juridique

J’ai un problème :

- Avec mon travail
- Avec ma famille
- Pour rester en France si je ne suis pas Français.

J’ai besoin d’informations sur les lois.

Je peux appeler le CCAS :

- Pour avoir des renseignements
- Pour avoir un rendez-vous avec une juriste pour qu’elle m’aide.

Aide administrative

Je peux rencontrer un écrivain public si j'ai besoin d'aide pour :

- Lire et comprendre une lettre
- Écrire une lettre
- Demander une aide
- Demander ma retraite

Aide numérique

Je ne sais pas :

- Utiliser l'ordinateur
  ou
- Je n'ai pas d'ordinateur.

J'ai besoin d'aide pour :

- Faire une démarche sur internet.
  Par exemple : CAF,
  assurance maladie...

- Savoir utiliser l'ordinateur
  par exemple envoyer un mail
  par exemple aller sur internet

Handi-droits

Je suis handicapé.

J’ai un problème pour connaître mes droits

ou pour les demander.

Le site internet Handi-droits
peut m’aider.
L’adresse du site est :
https://www.apf-francehandicap.org/handi-droits

Surendettement

Le surendettement c’est
quand je dois beaucoup d’argent.
J’ai besoin d’aide
parce que je ne peux plus payer mes dettes.

- Par exemple parce que
  je ne paie pas mon loyer
- Par exemple parce que j’achète trop.

Le défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une personne
qui aide à faire respecter les lois.

Le Défenseur des droits peut m’aider :

- Si j’ai un problème avec une administration
  par exemple la CAF
  par exemple la MDPH
  par exemple la préfecture
- Si je suis victime d'une discrimination
  Une discrimination veut dire
  que je suis traité de manière différente.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR DES DROITS

Prime de Noël

La prime de Noël est un chèque de 48 €.

Je peux la demander si :

- J’habite à Versailles
- J’ai 1 enfant de moins de 16 ans
- Je ne gagne pas beaucoup d’argent

Je la demande au CCAS
en **novembre ou décembre**

Prime de naissance

La prime de naissance est une aide de 144 €.

Je peux la demander si :

- J’habite à Versailles
- J’ai 3 enfants ou plus

Je la demande avant le 1er anniversaire
de mon enfant.

Rencontrer une psychologue

Le Point Accueil Ecoute Jeunes

J'ai entre 10 ans et 25 ans.

Je me sens mal parce que :

- Je me dispute souvent
  avec les gens de ma famille
- Je me sens mal à l'école
- Je suis souvent triste

Espace Parents

J'ai un enfant qui a entre 0 et 25 ans.

Mon enfant habite ou va à l'école à Versailles.

Je me sens mal parce que :

- C'est difficile d'être parent
- Je me dispute souvent avec mon enfant
- Mon enfant ne veut plus aller à l'école

Des psychologues peuvent parler avec moi
Ils peuvent m'aider pour me sentir mieux.

Les psychologues ne disent à personne
ce que je leur dit.

Tous ces services sont gratuits.

Il faut prendre rendez-vous.

Je peux appeler ou aller au CCAS.

Le CCAS est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Adresse du CCAS :

6 impasse des Gendarmes
Entrée C
78000 Versailles

01 30 97 83 00

actionsociale@versailles.fr

VERSAILLES